



COMMUNE DE JETTE
CH. DE WEMMEL 100
1090 BRUXELLES

1533.

Objet : Modalités d'inscriptions dans les **écoles maternelles** communales jettoises

Chers parents,

Dans le courant de l'année scolaire 2013-2014, votre enfant sera en âge de pouvoir fréquenter l'école maternelle. Si votre choix s'est porté sur l'enseignement organisé par la commune de Jette, nous vous informons ci-dessous des modalités d'inscriptions.

Les demandes d'inscriptions se dérouleront en 5 phases en téléphonant à l'école de votre choix qui vous précisera la suite des formalités à accomplir.

Les listes d'attente ne sont valables que pour l'année scolaire suivante.

MODALITES D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Demandes de rendez-vous à faire à l'école de son choix par téléphone uniquement de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00

A partir du 15/01/2013 Accueil, M1,M2,M3	A partir du 1/02/2013 Accueil, M1,M2,M3	A partir du 15/04/2013 Accueil	A partir du 02/05/2013 Accueil	A partir du 3/06/2013 Accueil, M1,M2,M3
PETITS FRERES ET PETITES SŒURS <u>JETTOIS</u> aussi ceux nés avant et après le 1 ^{er} janvier 2011	ENFANTS JETTOIS NES AVANT le 1 ^{er} janvier 2011	ENFANTS JETTOIS NES ENTRE le 1 ^{er} janvier 2011 et le 30 juin 2011	ENFANTS JETTOIS NES ENTRE le 1 ^{er} juillet 2011 et le 31 décembre 2011	ENFANTS NON JETTOIS ET PETITS FRERES ET PETITES SŒURS NON JETTOIS

1ère phase:

A partir du **15 janvier 2013**, les directions des écoles communales jettoises prendront note de votre demande d'inscription prioritairement pour **les fratries jettoises**. C'est à dire que l'enfant qu'on désire inscrire dans l'école est domicilié sur le territoire de la commune de Jette et qu'un frère ou/et une soeur plus âgé(e)s est(sont) déjà inscrit(e)(s) dans l'école.

2ème phase:

A partir du **1 février 2013**, les directions des écoles communales jettoises prendront note de votre demande d'inscription pour les enfants domiciliés sur le territoire de la commune de Jette **qui ont ou**

Votre correspondant: Alex Melis

☎ 02/423.13.50

✉ 02/423.13.77

✉ amelis@jette.irisnet.be



Infos générales

☎ accueil +32(0)2/423.12.11

✉ accueil +32(0)2/425.24.61

✉ infojette@jette.irisnet.be

p. /2

qui auront au minimum 3 ans durant le premier trimestre (de septembre à décembre inclus) de l'année scolaire dans laquelle l'enfant sera inscrit. Si le 1 février tombe durant un congé scolaire, la date d'inscription débutera à partir du premier jour d'école qui suit ce congé.

3ème phase:

A partir du **15 avril 2013**, les directions des écoles communales jettoises prendront note de votre demande d'inscription pour les enfants domiciliés sur le territoire de la commune de Jette **qui ont ou qui auront au minimum 3 ans durant le deuxième semestre** (de janvier à juin inclus) de l'année scolaire dans laquelle l'enfant sera inscrit. Si le 15 avril tombe durant un congé scolaire, la date d'inscription débutera à partir du premier jour d'école qui suit ce congé.

4ème phase:

A partir du **2 mai 2013**, les directions des écoles communales jettoises prendront note de votre demande d'inscription pour les enfants domiciliés sur le territoire de la commune de Jette **qui ont ou auront au minimum 2 ans et demi durant le deuxième semestre** de l'année scolaire dans laquelle l'enfant sera inscrit. Si le 2 mai tombe durant un jour de congé scolaire, la date d'inscription débutera à partir du premier jour d'école qui suit ce jour de congé.

5ème phase:

Les directions des écoles communales jettoises prendront note de votre demande d'inscription pour les enfants **non-Jettois** à partir du **3 juin 2013** précédant l'année scolaire dans laquelle l'enfant sera inscrit.

Lors de l'inscription, la direction remettra aux parents un document confirmant cette inscription. Si l'école est complète, la direction remettra, le jour même, aux parents un document attestant de la démarche ainsi qu'une attestation de manque de locaux disponibles. Lorsqu'un parent aura reçu une attestation de manque de locaux disponibles délivrée par une école, celui-ci pourra se rendre au service de l'enseignement pour s'inscrire sur une liste d'attente et/ou s'informer des places vacantes dans les autres écoles communales jettoises.

L'inscription sur liste d'attente ne sera effective que suite au passage du(des) parent(s) à l'Administration Communale de Jette, située au 100 chaussée de Wemmel à Jette. Cette procédure évitera aux parents de devoir se rendre dans plusieurs écoles afin de trouver une place pour leur enfant. Les listes d'attentes ne sont valables que pour l'année scolaire suivante.

L'inscription sur les listes d'attente ne vous donne aucune garantie quant à l'inscription de votre enfant dans une école communale jettoise. Nous vous conseillons vivement, dans ce cas, d'entamer des démarches d'inscription auprès d'autres pouvoirs organisateurs (enseignement non organisé par la commune de Jette).

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette note d'information et vous prions d'agréer, chers parents, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire communal,


P.-M. Empain

Le Bourgmestre,


H. Doyen

Votre correspondant: Alex Melis

☎ 02/423.13.50

☎ 02/423.13.77

✉ amelis@jette.irisnet.be



Infos générales

☎ accueil +32(0)2/423.12.11

☎ accueil +32(0)2/425.24.61

✉ infojette@jette.irisnet.be

p. /2

Ecoles maternelles francophones

MODALITES D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013-2014
Demandes de rendez-vous à faire à l'école de son choix par téléphone
uniquement de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00

A partir du 15/01/2013 Accueil, M1,M2,M3	A partir du 1/02/2013 Accueil, M1,M2,M3	A partir du 15/04/2013 Accueil	A partir du 02/05/2013 Accueil	A partir du 3/06/2013 Accueil, M1,M2,M3
PETITS FRERES ET PETITES SŒURS <u>JETTOIS</u> AUSSI CEUX NES AVANT ET APRES JANVIER 2011	ENFANTS JETTOIS NES AVANT JANVIER 2011	ENFANTS JETTOIS NES ENTRE janvier 2011 et le 30 juin 2011	ENFANTS JETTOIS NES ENTRE le 1 ^{er} juillet 2011 et le 31 décembre 2011	ENFANTS NON JETTOIS ET PETITS FRERES ET PETITES SŒURS NON JETTOIS

L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL FRANCOPHONE

Ecole Aurore

directrice : Mme S. VAN SCHEPDAEL
tél. 02.478.89.19 - fax 02.478.65.52
ecoleaurore@scarlet.be
enseignement primaire : rue Van Rollegem, 4
enseignement maternel : rue De Grijse, 15

Ecole Jacques Brel

directrice : Mme S. VANDERHAEGHEN
tél. 02.421.19.10 - fax 02.421.19.11
ecole_jacquesbrel@yahoo.fr
enseignement primaire et maternel : rue Esseghem, 101

Ecole Clarté

directrice : Mme B. RYCKMANS
tél. 02.425.30.12 - fax 02.425.37.39
ecoleclarte@yahoo.fr
enseignement primaire : avenue Firmin Lecharlier, 80
enseignement maternel : **Ecole Simone Blangchard** : rue Berré, 23

Ecole Plein Air

directeur : Mr M. DE DONCKER
tél. 02.478.11.69 - fax 02.479.44.49
ecdieleghem@yahoo.fr
enseignement primaire : avenue du Laerbeek, 100
enseignement maternel : **Ecole Les Chatons** : chaussée de Wemmel, 309
Ecole de Dieleghem : rue Bonaventure, 10-14
Ecole Florair : avenue De Greef, 15

Ecole Van Asbroeck

directrice : Mme S. DEBIE
tél. 02.427.49.11 - fax 02.420.70.45
vanasbroeckfr@yahoo.fr
enseignement primaire et maternel : rue Van Eepoel, 1

Ecole Vanhelmont

directrice : Mme P. STAS
tél. 02.427.95.78 - fax 02.426.74.11
ecolevanhelmont@hotmail.com
enseignement primaire et maternel : avenue de Levis Mirepoix, 129